

Le Mensuel

JANVIER 2021



*Au nom de tout le personnel de l'école
Nous vous souhaitons une Bonne et Heureuse Année*

LES 6, 7 ET 8 JANVIER :

- Le 6 janvier est une journée pédagogique pour les enseignants. Les élèves ne recevront pas de travaux à faire à la maison;
- Les 7 et 8 janvier, les élèves réaliseront des apprentissages à la maison et les enseignants s'assureront de garder un lien pédagogique quotidien avec eux;
- 6,7 et 8 janvier, **le service de garde** est offert seulement aux parents dont l'emploi est un service essentiel et qui n'ont pas d'autres alternatives;
- Au moment d'écrire cette information (18-12-2020), le retour en classe est prévu pour le 11 janvier.

NOUVEAU SONDAGE POUR VOS BESOINS EN ORDINATEUR À LA MAISON SI NOUS DEVIONS PROLONGER LA FERMETURE DES ÉCOLES : Si ce n'est déjà fait, merci de compléter ce sondage avant le 06-01-2021.

Voici le lien vers le formulaire « Outils technologiques » :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=XCJd6rplwka9D15XIAgZhv7b7MHnYu5Lu4EiBPPChd9UN1kxV0pBOFdTWBTSVzkZWT1BMU1c0WIM1Vi4u>

CYBERINTIMIDATION :

EN temps régulier de présence physique à l'école, nous devons souvent gérer des cas de cyberintimidation qui se produisent à l'extérieur des heures de classe et qui ont un impact important durant les journées d'école. En temps d'enseignement à distance, puisque les élèves passent davantage de temps sur les outils technologiques, il est possible que le nombre de situations augmente. À titre préventif, je vous demanderais de surveiller davantage les conversations de messagerie de vos enfants. Les réseaux sociaux ont tous des fonctionnalités de messageries privées qui ne nous sont pas accessibles. Les élèves ne doivent pas oublier qu'ils sont responsables de leurs écrits.

Merci de votre vigilance!

SACS D'ÉCOLE :

Comme l'hiver les élèves arrivent à l'école les bras chargés, à compter du 11 janvier et selon l'organisation des enseignants, les sacs d'école iront à la maison tous les soirs.

LA COUR D'ÉCOLE EN TEMPS DE PANDÉMIE ET EN SAISON FROIDE

- La cour sera encore divisée en 11 zones. Chaque Zone sera réservée à une activité d'hiver particulière. (Ex : Zone 2 = Hockey, zone 5 = soccer d'hiver ...);
- Les salopettes et les bottes sont obligatoires pour jouer dans la neige. Sans ces vêtements les enfants passeront leur récréation sur le trottoir pour ne pas se mouiller;
- Les lunettes de protection sont obligatoires pour jouer au hockey. Dans le contexte de pandémie, il sera donc primordial que les élèves qui veulent jouer au hockey apportent leur propre paire de lunettes de protection bien identifiée.

SÉCURITÉ EN VOITURE AUTOUR DE L'ÉCOLE

Il est important de :

- ne pas faire marcher les enfants dans le stationnement des employés;
- immobiliser votre voiture aux endroits permis et ne pas obstruer l'entrée du stationnement des employés;
- il n'y a pas de traverse de piéton vis-à-vis la cour d'école sur la 15^e avenue. Si vous circulez en direction ouest (la rivière), les enfants devraient traverser au coin de la rue Reigner, là où est la brigadière;
- à l'heure du début des classes, il y a beaucoup de circulation automobile. L'idéal est d'arriver avant la cloche et de permettre à votre enfant et à tous les autres d'entrer sur la cour en sécurité.

Merci de l'attention que vous portez à la sécurité de nos élèves.

EN CAS DE TEMPÊTE

La décision de fermer ou non les écoles est prise à partir des informations reçues des différents milieux notamment auprès des corps policiers ou des services de la voirie provinciale quant à l'état des routes. En principe, cette décision est prise avant 6 heures pour l'ensemble des écoles et des centres de la Commission scolaire.



Lorsque la Commission scolaire décide de fermer ses écoles en raison de l'impossibilité de transporter les élèves, un avis est alors diffusé par les médias. Un avis à cet effet est également affiché sur la page d'accueil du site Internet de la Commission scolaire des Hautes-Rivières: www.csdhr.qc.ca et sur notre page Facebook.

Il va de soi que la fermeture de l'école entraîne la fermeture du service de garde de l'école. S'il y a une tempête lors de journées pédagogiques, cette même procédure s'applique pour la fermeture des services de garde.

Il est à noter que si les écoles demeurent ouvertes lors d'intempérie, aucun avis ne sera alors diffusé.

Malgré la décision de maintenir les écoles ouvertes, un parent peut juger préférable de garder son enfant à la maison pour des raisons de sécurité.

CHANGEMENTS D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: RAPPELS IMPORTANTS

Si vous changez d'adresse, vous devez nous en aviser le plus rapidement possible et remplir la formule changement d'adresse au secrétariat de l'école.

Si vous changez de numéro de téléphone ou d'adresse courriel, bien vouloir l'inscrire dans l'agenda de votre enfant ou par courriel à l'adresse epscoeuriberville@csdhr.qc.ca.



SERVICE DE GARDE

Au retour des vacances de Noël, nous passerons en mode « service de garde d'urgence » du 6 au 8 janvier. Ce service est accessible exclusivement aux personnels œuvrant dans les services essentiels. Les inscriptions pour la journée pédagogique du 6 janvier ont été annulées.

Les relevés fiscaux sont à nos portes. Ils vous seront remis à la fin février. Il est important d'acquitter vos factures 2020 pour vous permettre un maximum de déductions.

Annie Grégoire,
Technicienne en service de garde

Rose-Marie Joanis,
Directrice



Vous trouverez à la page suivant le calendrier des activités!



| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|----------|------------|------------|---|--|---|--------|
| | | | Congé | Congé | 1 congé | 2 |
| 3 | 4 Congé | 5 Congé | 6 Journée pédagogique Service de garde d'urgence | 7 Apprentissages à la maison pour les élèves Service de garde d'urgence V | 8 Apprentissages à la maison pour les élèves Service de garde d'urgence IV | 9 |
| 10 | 11 I | 12 II | 13 III | 14 IV | 15 Fin de la 1 ^{re} étape Journée pédagogique | 16 |
| 17 | 18 VI | 19 I | 20 II | 21 III | 22 Remise des bulletins sur Mozaïk IV | 23 |
| 24 | 25 V | 26 IV | 27 I | 28 Conseil d'établissement à 19h00 II | 29 Journée pédagogique | 30 |